

Postulat au point 10 de l'ordre du jour

Attention au piège des coûts fixes

Le Conseil Général demande au Conseil Communal de ne pas procéder à une majoration des taxes fixes en matière d'alimentation en eau potable (comme cela est préconisé en page 38 du rapport y relatif) sans avoir procédé au préalable à une étude approfondie excluant que l'augmentation de la consommation qui peut résulter d'une telle mesure ne rende nécessaire l'agrandissement des installations actuelles (STEP, séparatifs, réseau eaux claires et/ou eaux usées...) avec les fâcheuses conséquences financières qui en découleraient.

Les Groupes:

- socialiste,
- les Verts.